

Les cessions de biens publics immobiliers s'inscrivent dans un cadre juridique évolutif, laissant transparaître des normes éparses propres à semer la confusion dans les esprits, et à accroître les risques contentieux.

Tel un guide pratique à destination des collectivités publiques, cette analyse prend acte de la diversité des règles applicables selon les acteurs et biens concernés pour retracer le cheminement des cessions de biens publics immobiliers, de la prise de décision jusqu'au transfert de propriété.

Si les cessions de biens publics immobiliers demeurent soumises à des règles propres à la sphère administrative et guidées par l'intérêt général, cette étude met en évidence l'influence croissante des pratiques du droit privé sur le droit des propriétés publiques. Ces recherches contribuent à démontrer l'intérêt d'une conciliation entre protection traditionnelle des biens publics et démarche de valorisation, la cession pouvant notamment constituer un outil de rationalisation des patrimoines publics.

Enfin, cette confrontation des libertés aux contraintes, examinée sous l'angle des avancées textuelles et jurisprudentielles, permet de dégager les marges de manœuvre dont disposent aujourd'hui les acteurs publics dans la conduite d'un projet de cession.



## LES CESSIONS DE BIENS PUBLICS IMMOBILIERS

**Aurélien BARBATO**

**Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du  
Master 2 Droit public fondamental  
Parcours Recherche**

*Sous la direction de Madame Caroline Chamard-Heim  
Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3*

**N°18**

LYON  
2012